

*Compte rendu de la réunion du Conseil municipal
de la Commune de LOURNAND du 19 Février 2025
(Convocation du 11 février 2025)*

Présents : Marjorie Dumontoy, Camille Tramard, Jacques Duplessis, Julien Paillart, Jean-Pierre Guillemain, Juliette Grolée, Florent Maurin, Hector Abitbol, Laetitia Chocat-Payet

Excusés:

Secrétaire de séance : Florent Maurin

Ouverture de la séance : 19h15

1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2025

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2025 est accepté à l'unanimité des présents et représentés

2. Arrêté pour désigner un délégué à la protection des données

Madame le Maire rappelle que conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), la commune doit désigner un délégué à la protection des données afin de veiller à la conformité des traitements de données personnelles.

Après échange, Florent MAURIN est nommé délégué à la protection des données.

3. Délibération sur la demande de subvention DETR pour la chapelle de Collonges.

Juliette GROLEE explique qu'il convient d'attendre l'avant-projet détaillé établi par Mme Hélène REBILLARD, architecte, avant de déposer la demande de subvention DETR.

Ce point est donc reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Arrivée de Jean-Pierre GUILLEMIN à 19h48

4. Délibération sur la demande de subvention d'amendes de police pour le projet d'amélioration du Centre-bourg.

Madame le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil qu'une subvention, au titre des amendes de police, peut être demandée au Conseil Départemental dans le cadre des projets de travaux d'amélioration du Centre-Bourg.

Il est précisé que cette subvention peut aller jusqu'à 40% des travaux, plafonnée à 12000 €.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide :

- D'autoriser le Maire à solliciter, au titre des amendes de police, une subvention pour le financement des travaux d'amélioration du Centre-Bourg.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

5. Mise en place du règlement intérieur du cimetière

Marjorie Dumontoy rappelle la nécessité d'établir un règlement intérieur pour le cimetière, afin de garantir le respect des lieux, la sécurité, l'ordre public, et d'encadrer les pratiques relatives à l'inhumation, à l'entretien des tombes, et à l'utilisation des espaces funéraires.

Le projet de règlement est présenté aux membres du Conseil puis, après modifications, est validé à l'unanimité des présents et représentés.

Le règlement intérieur sera affiché au cimetière et pourra être consulté par tous.

6. Dossier de sécurité du Festival de Lournand

Madame le Maire informe que le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a contacté la Mairie au sujet des mesures de sécurité mises en place lors du Festival de Lournand. Le SDIS doit s'assurer que les dispositifs nécessaires à la sécurité sont conformes aux normes et à la réglementation en vigueur.

La mairie va rencontrer les responsables de l'association *Un P'tit Air de festival* pour discuter de cette procédure et du dossier à constituer.

7. Questions diverses

* Demande de l'école pour l'installation d'une boîte à livres. La municipalité étudie la faisabilité et va utiliser ses canaux de communication pour demander aux habitants un don de support pour sa constitution.

* Demande de l'école pour le traçage d'un passage piéton entre l'escalier de l'école et le parking de la place de la mairie. Ce traçage est prévu dans les travaux d'aménagement du bourg qui sont envisagés pour 2025.

* Réorganisation des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale suite au décès de Cyril Léger. Ces derniers sont mis à jour et publiés sur le site internet de la commune.

* Céline Nassir et Julien Tuloup ont fait une étude et recensé que sur le bourg de Lournand, il y a 29 enfants de moins de 15 ans. Ils souhaitent créer une antenne locale de l'association *Rise'Up*, pour créer un espace où ces jeunes pourraient se rencontrer et jouer. L'idée est d'installer tables de picnic, de ping-pong, panneau de basket etc., et que ces aménagements soient amovibles, notamment pour ne pas gêner le festival de Lournand.

* Il y a actuellement une stagiaire du GRETA en stage à la mairie jusqu'au 14 mars prochain. Laetitia MODICA, qui est aussi en stage à Massilly.

Prochaine réunion de Conseil : mercredi 26 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

